

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Séance du Lundi 27 Mars 2023**

*L'An deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars à dix-sept heures trente le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, en la salle de l'urbanisme, sous la Présidence de Madame Liliane BOYER, Maire.*

**PRESENTS** : MM et Mmes : Liliane BOYER, Présidente, Françoise CHAVE, Renée DOMBRY GUIGONNET, Christine MASSA Adjointes, Monsieur Edouard BARRE, Jocelyne SATEAU, Nadia GONCALVES, Noura KHELIL-MOKRANE Conseillers Municipaux, Line CIAPPARA, Christine CERETTI, Marie GEORGES, Jocelyne MARTIN, Christelle TROIN, Pierre PAVIOT Membres du CCAS ;

**EXCUSES** : Mme Liliane JOLY, Membres du CCAS.

**ABSENTS** : MM Jean-Michel CHAIB, Conseiller Municipal, Mmes Nurhayat ALTUNTAS, Membre du CCAS.

**N° 02/2023 - ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

**La Présidente,**

*Le Centre Communal d'Action Sociale de Le Muy s'est engagé à adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023. Cette démarche nécessite de modifier la conduite et la documentation de certaines procédures internes.*

*C'est pourquoi Le Centre Communal d'Action Sociale de Le Muy souhaite se doter d'un règlement Budgétaire et Financier. La rédaction d'un règlement budgétaire et financier a pour premier objectif de rappeler au sein d'un document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs.*

*Ce document a pour objet :*

- de décrire les procédures du CCAS, de les faire connaître avec exactitude et se donne pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;*
- de rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;*

*Le Règlement Budgétaire et Financier comporte 3 parties.*

*1 - Les règles relatives au budget*

*2 - L'exécution budgétaire*

*3 - La gestion du patrimoine et des risques*

*Les mises à jour du Règlement Budgétaire et Financier feront l'objet d'une délibération.*

***Le Conseil d'Administration***

*Où l'exposé de Madame la Présidente*

*ADOpte le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération, à partir de l'exercice 2023.*

*Ont signé au registre les membres présents susnommés.*

*Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.*

**La Présidente,**

The signature is written in brown ink and overlaps a circular official stamp. The stamp contains the text: "CENTRE COMMUNAL", "LE MUY", "83490", and "SECTION SOCIALE".

Liliane BOYER

Mis en ligne le 12/04/2023

Accusé de réception en préfecture  
083-218300861-20230327-CCAS-DB02-2023-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2023  
Date de réception préfecture : 11/04/2023